Telles sont donc les principales données qui ont inspiré, la semaine dernière, ma déclaration à la Chambre, lorsque j'ai dit que nous voulions être assurés que si un déficit survenait, il serait supporté par un autre organisme que le gouvernement fédéral. Je considérais une telle garantie comme essentielle si le Parlement devait être appelé à examiner les mesures découlant des propositions du COJO concernant les programmes de mobilisation de crédits, c'est-à-dire ceux que la ville de Montréal appelle des programmes d'autofinancement et qui feront appel, je le répète, plutôt au public en général qu'aux contribuables en tant que tels.

Assurances de la part du Québec

Le gouvernement a maintenant reçu une lettre du premier ministre du Québec donnant la nette assurance que son gouvernement ne réclamerait pas une assistance financière du gouvernement fédéral s'il y avait un déficit à combler.

Le gouvernement a également reçu des lettres dans le même sens de la ville de Montréal et du COJO. Avec l'autorisation de la Chambre, je voudrais déposer ces lettres maintenant. Le gouvernement estime que les acquiescements fournis par M. Bourassa dans sa lettre et par MM. Drapeau et Rousseau dans les leurs donnent les assurances voulues. Comme nous croyons qu'il existe clairement une possibilité de déficit, ces assurances sont importantes. Ces lettres garantissent que tout déficit ne sera pas imputé au gouvernement fédéral.

Le gouvernement est maintenant disposé à donner suite à la demande de la ville de Montréal et du COJO concernant les émissions spéciales de timbres et de monnaies olympiques. Nous poursuivons les discussions avec le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et le COJO au sujet de la façon dont il conviendrait d'accéder à la demande du COJO pour la tenue d'une loterie annuelle.

Déboursés fédéraux

Avant de conclure, je voudrais expliquer très clairement la nature des déboursés fédéraux que pourraient entraîner les besoins engendrés par les Jeux olympiques en ce qui concerne les services fédéraux habituels. Com-

me je l'ai déclaré tantôt, ces frais ne sont pas inclus dans le budget présenté par le COJO.

Le village olympique constitue un poste très onéreux. On projette de construire de 2,000 à 3,000 logements. La mise de fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) pourrait être de 26 à 54 millions de dollars selon le nombre et le coût des logements et l'importance du financement commercial. Il nous semble très raisonnable d'envisager que ces frais puissent être couverts d'ici 1976 grâce aux allocations habituellement versées par la SCHL pour la construction d'habitations publiques et dont chaque province touche sa part. étant donné que celle de la province de Québec s'est chiffrée à environ 100 millions de dollars par année. Après les Jeux, le village ferait partie de l'inventaire de logements de Montréal.

Deuxièmement, il faut reconnaître que l'affluence de participants et de spectateurs aux Olympiques exercera des pressions inusitées sur les divers services qui, par la nature des choses, seront assurés par le gouvernement du Canada; ainsi, la Gendarmerie royale, les Forces canadiennes, les services des douanes et de l'immigration. Il est évident que si les Olympiques ont lieu à Montréal, comme ils le doivent, le gouvernement fédéral ne peut s'en laver les mains et dire qu'il ne se mêlera pas des questions de sécurité, de douanes ou d'immigration. Pourtant, cela suppose des frais dans le sens qu'on ne ferait pas ces dépenses si les Jeux n'avaient pas lieu. Nous prévoyons qu'ils s'élèveront à environ 20 millions de dollars et nous sommes déterminés à les contrôler rigoureuse-

Enfin, il y aurait encore un supplément de frais si Radio-Canada, dans un rôle d'"hôte diffuseur" assurait les services fondamentaux de télédiffusion des Jeux. En ce cas, le coût net à la société de la Couronne serait évalué à 25 millions de dollars. Les entretiens sont encore en cours pour déterminer si Radio-Canada se chargera de ce rôle ou devrait le faire, et évidemment il faudra que le gouvernement tranche la question.

Les gouvernement fédéral se préoccupe vivement et à juste titre des préparatifs pour les Jeux olympiques de 1976. Ce souci, cependant, ne diminue pas l'accueil chaleureux que feront aux Jeux et à leurs participants le gouvernement et les Canadiens en général. L'entreprise est d'envergure, et je suis certain que tous les Canadiens en souhaitent la réussite.

Boeing accorde un autre contrat à une filiale de CAE

La Northwest Industries Ltd (NWI) d'Edmonton (Alberta), filiale en propriété exclusive de CAE Industries Ltd de Montréal, vient d'obtenir un second contrat d'importance de Boeing Co., Renton, Washington, pour la fabrication de pièces de l'appareil Boeing 707.

Ce dernier contrat, dont la valeur pourrait atteindre 5 millions de dollars, prévoit la construction des pièces structurales des ailes destinées à relier les ailes au fuselage. Il s'agit de commandes pour la livraison de 35 de ces pièces, d'une valeur de 2.7 millions, au cours d'une période de 30 mois, et d'une option en vue de la livraison possible de 30 autres pièces du même genre au cours des 18 mois suivants. Les premières livraisons débuteront au cours de l'été.

En novembre, Boeing Co. avait accordé à la NWI un contrat d'une valeur possible de 6 millions de dollars, comprenant le même nombre de commandes et 30 options pour la fabrication de sections arrière du fuselage du même appareil, lesquelles doivent être livrées au cours de périodes de temps semblables.

Chaque pièce structurale des ailes pèse 3,200 livres, mesure cinq pieds, sur 12 pieds, sur 17 pieds et est composée de 1,600 parties constituantes. Les principaux matériaux sont l'aluminium lourd usine et des feuilles métalliques.

La NWI emploie présentement 350 personnes à la fabrication de pièces constituantes importantes du Lockheed 1011 Tristar, avion a réaction commercial géant. La compagnie fabrique également des sections complètes de queue des appareils Jetstream à turbopropulseurs jumelés de la Scottish Aviation et effectuent aussi des réparations, remises en état et modifications aux appareils de transport Hercules C-130 pour le compte de l'armée canadienne.